

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 5 février 2024 à 19H00, au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Sont présent à cette séance:

Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6

Assiste également à la séance Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière.

Monsieur Germain Boutin, conseiller no 1 a motivé son absence.

1- Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2024-02-01

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal du 8 janvier 2024
- 4- Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Autres sujets
 - 6.1 – Polyvalente LSL – Financement de l'album des finissants 2023-2024
 - 6.2 - Journée Nathalie Champigny 2024
 - 6.3 – La Passerelle – Demande de financement pour l'agrandissement du Centre
 - 6.4 - Club d'auto-neige Cookshire – Droit de passage modifié
 - 6.5 – Club de chasse et pêche du Comté de Compton – Reconnaissance comme OSBL
 - 6.6 – Journée de la persévérance scolaire – Invitation aux élus
- 7- Paiement des factures
- 8- Compte-rendu des comités
 - 8.1 – Conseillers
 - 8.2 – Inspecteur en bâtiment
 - 8.3 –Directrice générale
- 9- Administration
 - 9.1 – Adoption des incompressibles
 - 9.2 - TECQ 2019-2023 – Acceptation de la programmation des travaux N° 4
 - 9.3- Embauche du commis à l'administration
 - 9.4- ADMQ – Adhésion 2024
 - 9.5- Achat de deux écrans d'ordinateur
 - 9.6- Congrès ADMQ-Inscription
 - 9.7 - Entente de délégation de compétences pour les matières recyclables avec la MRC du Haut-Saint-François
 - 9.8– Dénéigement des entrées du bureau municipal
 - 9.9 – CPTAQ – Demande d'autorisation pour Larivière artisan sucrier senc
 - 9.10 – Adoption PAVL
 - 9.11 – Dépôt des rapports de gestion contractuelle
 - 9.12- Service de sécurité incendie-Statistiques 2023
- 10- Voirie
 - 10.1- Achat de plaques de numéro civique
 - 10.2-Vente des bacs de compost supplémentaires
 - 10.3- Achat chaînes pour le tracteur
- 11- Règlement
 - 11.1 – Présentation et avis de motion du Règlement 2024-073 modifiant le Règlement 2016-044 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Newport
- 12- Varia
 - 12.1 -Partie de sucre
 - 12.2 –Distribution d'arbres aux citoyens
- 13- Période de questions
- 14- Fin de la séance

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker
appuyé par la conseillère Amanda Hamel

il est résolu

que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 5 février 2024 avec varia ouvert.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal du 8 janvier 2024

2024-02-02 Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau appuyé par la conseillère Amanda Hamel

il est résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2024 est adopté.

ADOPTÉE

4- Période de question

Un citoyen pose une question sur un point à l'ordre du jour.

5- Correspondance

2024-02-03 La liste de correspondance portant le numéro 2024-00-05 a été remise aux membres du conseil.

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau appuyé par le conseiller Timothy Morrison

il est résolu

que la correspondance 2024-02-05 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6- Autres sujets

6.1 – Polyvalente LSL – Financement de l'album des finissants 2023-2024

2024-02-03 Il est proposé par la conseillère --, appuyé par la conseillère –

il est résolu

REJETÉE

6.2 - Journée Nathalie Champigny 2024

2024-02-04 Il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau, appuyé par la conseillère Amanda Hamel

il est résolu

que le conseil contribue à la journée Nathalie Champigny 2024 pour un montant de 150 \$.

ADOPTÉE

6.3 – La Passerelle – Demande de financement pour l'agrandissement du Centre

2024-02-05 Il est proposé par la conseillère --, appuyé par la conseillère –

il est résolu

REJETÉE

6.4 - Club d'auto-neige Cookshire – Droit de passage modifié

2024-02-06 Il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau

il est résolu

que le conseil municipal de Newport autorise la modification du droit de passage sur le chemin Rivière du Nord sur 1 300 pieds pour reprendre chez le propriétaire Nugent dans sa prairie du côté gauche de l'ancien sentier 525., conditionnellement à l'installation d'une signalisation conforme aux normes par le club et, de veiller afin qu'aucun utilisateur de motoneige ne stationne le véhicule et remorque sur l'accotement du chemin de la rivière du Nord.

ADOPTÉEⁱⁱ

6.5 – Club de chasse et pêche du Comté de Compton – Reconnaissance comme OSBL

2024-02-07 Il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau,
appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes

il est résolu

que le conseil reconnait le Club de chasse et pêche du Comté de Compton comme OSBL.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

6.6 – Journée de la persévérance scolaire – Invitation aux élus

2024-02-08 Il est proposé par la conseillère --,
appuyé par la conseillère –

et résolu

que le conseil autorise xxx a participer

REJETÉE

7- Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2024-02-01 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2024-02-09 Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau

il est résolu

QUE la directrice générale greffière-trésorière est autorisée à payer les comptes fournisseurs du mois de janvier 2024 présenté au conseil de **222 095,93 \$** pour les déboursés #2024000004 à 202400005, 202400007 à 202400008, et de #202400010 à 202400028 ;

QUE le conseil prend connaissance des salaires employés/élus du mois de janvier 2024 de **8 527,60 \$** par dépôt direct.

ADOPTÉE

8- Compte-rendu des comités

8.1- Conseillers

Aucun rapport est fait.

8.2- Inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

8.3- Directrice générale

Le conseil prend connaissance du rapport de la directrice générale

9- Administration

9.1 – Adoption des incompressibles

2024-02-10 Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker
appuyé par la conseillère Amanda Hamel

il est résolu

QUE le conseil de la municipalité accepte et autorise la dépense et le paiement de chacune des dépenses incompressibles 2023, jusqu'à concurrence du montant prévu au budget à la date d'échéance de celle-ci.

ADOPTÉE

9.2 - TECQ 2019-2023 – Acceptation de la programmation des travaux N° 4

2024-02-11 **ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Jacqueline Désindes

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE Anne Marie Yeates-Dubeau

ET RÉSOLU QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens et la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 4 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE^{iv}

9.3- Embauche du commis à l'administration

2024-02-12 Proposé par la conseillère Amanda Hamel

appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes

il est résolu

de nommer Anne Marie Yeates-Dubeau, Robert Asselin et Hélène Dumais au comité d'embauche pour le poste de commis à l'administration et de procéder aux entrevues des candidatures reçues.

ADOPTÉE

9.4- ADMQ – Adhésion 2024

2024-02-13 Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau
appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker

il est résolu

de payer l'adhésion à l'ADMQ de la directrice générale, Hélène Dumais, au coût de 495 \$ avant taxes et de payer l'assurance au coût de 485 \$;

et d'autoriser la directrice générale, Hélène Dumais, à en faire la dépense.

ADOPTÉE

9.5- Achat de deux écrans d'ordinateur

2024-02-14 Proposé par la conseillère Amanda Hamel
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau

CONSIDÉRANT QU'un écran est donné par un citoyen ;

il est résolu

de faire l'achat d'un écran pour l'ordinateur de la directrice générale.

ADOPTÉE

9.6- Congrès ADMQ-Inscription

2024-02-15 Proposé par le conseiller Timothy Morrison
appuyé par la conseillère Amanda Hamel

il est résolu

d'inscrire la directrice générale, Hélène Dumais, au congrès de l'ADMQ au coût de 577 \$ avant taxes ;

ET de rembourser les frais de kilométrage et d'hébergement.

ADOPTÉE

9.7 - Entente de délégation de compétences pour les matières recyclables avec la MRC du Haut-Saint-François

2024-02-16 ATTENDU que le gouvernement a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective ;

;

ATTENDU que l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de

soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François (ci-après « La MRC ») a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant qu'elle a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur sa désignation à titre d'Organisme signataire de l'entente-cadre et ce, pour les 14 Municipalités de la MRC ;

ATTENDU que la MRC mène actuellement une étude pour l'analyse et l'optimisation de la collecte sélective, dont les résultats devraient proposer un ou des scénarios permettant d'optimiser la collecte sélective dans la MRC ;

ATTENDU que cette étude ne sera pas terminée avant la date-butoir du 21 janvier 2024, fixée par le Gouvernement ;

ATTENDU qu'il y a lieu à ce que les municipalités locales (ou la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux, qui exerce une partie de la compétence en la matière pour les municipalités d'Ascot Corner, Dudswell, Weedon et Canton de Westbury – ci-après La Régie) délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial, tout en respectant les modes d'opération actuellement en place dans les différentes municipalités de la MRC ;

ATTENDU que la MRC a adopté, le 24 janvier 2024, une résolution proposant aux municipalités locales de conclure une entente intermunicipale en lien avec la modernisation de la collecte sélective et que les municipalités locales, par l'adoption de la présente résolution, manifestent leur accord pour conclure une telle entente ;

ATTENDU que le texte d'une entente de délégation de compétences pour les matières recyclables a été transmis préalablement aux municipalités locales et à la Régie ;

ATTENDU que la municipalité de Newport considère opportun d'adopter l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC ;

ATTENDU que toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Anne Marie Yeates-Dubeau
APPUYÉ PAR Amanda Hamel**

ET RÉSOLU

QUE le conseil approuve l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC ;

QUE le conseil autorise et mandate Monsieur Robert Asselin maire, et Madame Hélène Dumais, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables ;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTÉE

9.8– Déneigement des entrées du bureau municipal

2024-02-17 Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau
appuyé par la conseillère Amanda Hamel

il est résolu

QUE l'inspecteur de voirie déneige les entrées du bureau municipal, lors de tempêtes, sur demande de la directrice générale.

ADOPTÉE

9.9 – CPTAQ – Demande d'autorisation pour Larivière artisan sucrier senc

2024-02-18 **CONSIDÉRANT QUE** l'échange de terrain d'environ 0.71 hec du lot 5000810 appartenant au demandeur contre une partie du lot 5000812 d'environ 7.89 hec

appartenant à Kim Michaud et Éric Tremblay permettra d'ajouter environ 1 585 entailles à l'exploitation du demandeur qui possède déjà 9 849 entailles ;

CONSIDÉRANT QUE la partie cédée n'a aucune utilité pour les demandeurs puisqu'elle devait servir d'accès alors qu'un accès existe déjà ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une partie du lot 5000811 d'environ 3.19 hec appartenant à Steve Breault permettra d'ajouter environ 1 052 entailles ;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces nouvelles entailles ne nécessiteront pas de station de pompage puisque la pente du lot échangé et la pente du lot acquis se dirigent vers la propriété des demandeurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'échange et l'acquisition permettront de consolider l'entreprise du demandeur en augmentant la rentabilité des investissements futurs et en pérennisant l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'échange de terrain et l'acquisition sont conformes à la réglementation de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés visées sont en zone RU-6 et que celles du demandeur sont en zone RU-6 et F-5 et que le secteur est majoritairement forestier ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation demandée n'aura aucun impact négatif sur le milieu étant une entreprise agricole ;

Il est proposé par Timothy Bowker
appuyé par Anne Marie Yeates-Dubeau

et résolu

que le conseil municipal de Newport autorise l'échange de terrain d'environ 0.71 hec du lot 5000810 appartenant au demandeur contre une partie du lot 5000812 d'environ 7.89 hec appartenant à Kim Michaud et Éric Tremblay;

ET autorise l'acquisition d'une partie du lot 5000811 d'environ 3.19 hec appartenant à Steve Breault.

ADOPTÉE^{vi}

9.10 – Adoption PAVL

2024-02-19

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 547 895 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme ;

CONSIDÉRANT QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Newport vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité ;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau

et résolu que la Municipalité de Newport atteste le bilan présenté par la directrice générale totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2023 sur des routes locales de niveau 1 et 2, conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

9.11 – Dépôt des rapports de gestion contractuelle

2024-02-20 Proposé par la

il est résolu

QUE

REPORTÉE

9.12- Service de sécurité incendie-Statistiques 2023

La directrice générale dépose les rapports 2023 du Service de sécurité incendie.

10- Voirie

10.1- Achat de plaques de numéro civique

2024-02-21 Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau

il est résolu

De faire l'achat des plaques de numéro civique au coût de 1 437,37 \$ taxes incluses, chez Kalitec ;

ET d'autoriser la directrice générale, Hélène Dumais, à en faire la dépense.

ADOPTÉE^{vii}

10.2-Vente des bacs de compost supplémentaires

2024-02-22 Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau

il est résolu

d'offrir les bacs de compost au prix coutant aux municipalités environnantes.

ADOPTÉE

10.3- Achat chaînes pour le tracteur

2024-02-23 Proposé par le conseiller XXX
appuyé par le conseiller XXX

il est résolu

QUE

REPORTÉE

11- Règlement

11.1 – Présentation et avis de motion du Règlement 2024-073 modifiant le Règlement 2016-044 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Newport

Avis de motion est donné par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau à l'effet que le Règlement visant à modifier le règlement 2016-044 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Newport sera adopté lors d'une séance ultérieure.

12- Varia

12.1 -Partie de sucre

La date est fixée au 7 avril 2024.

12.2 –Distribution d’arbres aux citoyens

Suite à la demande d’arbres, la date de distribution sera déterminée à une séance ultérieure.

12.3 –Nomination des membres du CCU

2024-02-24 Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau
appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes

il est résolu

De nommer le maire, Robert Asselin, le conseiller, Timothy Morrison, l’inspecteur, Luc Deslongchamps et les citoyens Denis Palmer et Neil Burns au comité consultatif en urbanisme (CCU).

ADOPTÉE

12.4 –FRR volet 2

Une rencontre avec l’inspecteur de voirie est planifiée le 15 février pour compléter la demande du projet au parc Island Brook.

12.5 – Concierge – Condition de travail

Une rencontre avec la concierge est planifiée pour remettre une liste des tâches lors de ses présences au bureau municipal.

12.5 – Rencontre des fêtes

Il est discuté d’une rencontre entre les élus et les employés le 17 février 2024.

13- Période de questions

14- Fin de la séance

2024-02-25 Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau
appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes

il est résolu

que la séance soit levée à 21 h 28

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu’il contient, ceci en conformité avec l’article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Hélène Dumais
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu’il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 5 février 2024.

Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière

-
- i 2024-02-07 Chèque 4828 émis à la Fondation Christian Vachon, Journée Nathalie Champigny
 - ii 2024-02-07 Résolution envoyée par courriel
 - iii 2024-02-07 Résolution envoyée par courriel
 - iv 2024-02-07 Résolution transmise au MAMH
 - v 2024-02-13 Résolution transmise par courriel à la MRC HSF
 - vi 2024-02-07 Résolution transmise par courriel à la CPTAQ
 - vii 2024-02-07 Commande confirmée